



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adoption du budget primitif 2016 :

- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature
- adoption des subventions d'équipement

Séance du 31 mars 2016

Convocation du 25 mars 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le trente et mars à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-cinq mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 31 mars 2016

OBJET : Adoption du budget primitif 2016 :

- **confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature**
- **adoption des subventions d'équipement**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives aux débats d'orientation budgétaire,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu sa délibération du 11 février 2016 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2016,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat de 2015 (s'élevant à 5 190 539,13 €) à la couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 2 613 031,86 € et d'affecter le solde (soit 2 577 507,27 €) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2016,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

Article 1 : Adoption du budget primitif 2016 de la Ville.

PRECISE que le budget primitif 2016 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2015 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2015 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOpte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 493 400,00	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	554 200,00	même vote
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 167 700,00	même vote
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 822 100,00	même vote
66	CHARGES FINANCIERES	1 420 000,00	même vote
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 600,00	même vote
68	DOTATION AUX PROVISIONS	2 000,00	même vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 580 000,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400 000,00	même vote
	DEPENSES DE L'EXERCICE	39 553 000,00	même vote

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENATIONS DE CHARGES	236 000,00	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 579 300,00	même vote
73	IMPOTS ET TAXES	25 240 800,00	même vote
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 043 000,00	même vote
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	808 700,00	même vote
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 192,73	même vote
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 500,00	même vote
	RECETTES DE L'EXERCICE	36 975 492,73	même vote
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	<i>2 577 507,27</i>	même vote
	TOTAL CUMULE DES RECETTES	39 553 000,00	même vote

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES	16 924 014,62	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 839 514,62	même vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	713 300,00	même vote
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	143 000,00	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 819 700,00	même vote
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 404 000,00	même vote
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 500,00	même vote
	DEPENSES REPORTEES	9 485 985,38	même vote
	<i>REPORT DE DEPENSES</i>	<i>2 776 767,37</i>	même vote
	<i>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i>	<i>6 709 218,01</i>	même vote
	POUR UN TOTAL CUMULE DE	26 410 000,00	même vote

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES	19 537 046,48	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	609 500,00	même vote
1068	<i>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES</i>	<i>2 613 031,86</i>	même vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	990 000,00	même vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 490 000,00	même vote
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	4 514,62	même vote
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 580 000,00	même vote
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 850 000,00	même vote
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 400 000,00	même vote
	RECETTES REPORTEES	6 872 953,52	même vote
	<i>RECETTES REPORTEES</i>	<i>6 872 953,52</i>	même vote
	POUR UN TOTAL CUMULE DE	26 410 000,00	même vote

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2016 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

▪ section de fonctionnement	39 553 000 €
▪ section d'investissement	26 410 000 €
▪ TOTAL	65 963 000 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

Article 3 : Autofinancement prévisionnel

PRECISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 2 580 000 €,
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 400 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc 3 980 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 4 : Subventions d'équipement

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2016 à hauteur de 143 000 €. Les dépenses sont inscrites à la nature 204 et seront amorties à compter de l'exercice suivant sur la nature 2804 (soit à compter de 2016 pour les subventions d'équipement versées en 2016) se répartissant comme suit :

- subvention d'équipement versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 13 000 €
- subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la Fondation du patrimoine : 20 000 €
- subvention d'équipement versée à France Habitation pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal. : 110 000 €

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

